



Pièces à fournir pour une demande de CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PERSONNE MAJEURE

- 2 photos d'identité de moins de 3 mois (tête nue, de face, noir et blanc ou couleur, format 35mm x 45mm, sans lunettes, sans sourire) ; ne pas les couper ni écrire derrière
- la carte nationale d'identité périmée.

En cas de perte ou de vol :

- * un timbre fiscal de 25 €
- * présenter le formulaire de déclaration
- * copie d'un document officiel avec photo (permis de conduire ou passeport)

- une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (obligatoire si 1^{ère} demande de CNI) **ou** le livret de famille (dans ce cas, connaître date et lieu de naissance des parents)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou échéancier d'EDF, GDF, téléphone ou portable, bulletin de paie, fiche d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer)

PERSONNE MAJEURE VIVANT CHEZ SES PARENTS

- 2 photos d'identité de moins de 3 mois (tête nue, de face, noir et blanc ou couleur, format 35mm x 45mm, sans lunettes, sans sourire) ; ne pas les couper ni écrire derrière
- la carte nationale d'identité périmée.

En cas de perte ou de vol :

- * un timbre fiscal de 25 €
- * présenter le formulaire de déclaration
- * copie d'un document officiel avec photo (permis de conduire ou passeport)

- une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (obligatoire si 1^{ère} demande de CNI) **ou** le livret de famille (dans ce cas, connaître date et lieu de naissance des parents)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste ci-dessus)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des parents (voir liste ci-dessus)
- la photocopie de la carte nationale d'identité du père ou de la mère
- une lettre certifiant que la personne majeure vit chez ses parents depuis plus de 3 mois

PERSONNE MINEURE

- 2 photos d'identité de moins de 3 mois (tête nue, de face, noir et blanc ou couleur, format 35mm x 45mm, sans lunettes, sans sourire) ; ne pas les couper ni écrire derrière
- la carte nationale d'identité périmée (si le mineur ne possède pas de carte nationale d'identité, ne pas tenir compte de cette pièce à fournir)

En cas de perte ou de vol :

- * un timbre fiscal de 25 €
- * présenter le formulaire de déclaration

- une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (obligatoire si 1^{ère} demande de CNI) **ou** le livret de famille (dans ce cas, connaître date et lieu de naissance des parents)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des parents (voir liste ci-dessus)
- si les parents sont séparés ou divorcés : photocopie de la décision de justice qui désigne le parent qui exerce l'autorité parentale

*Si votre situation est différente des 3 cas proposés ci-dessus,
adrez-vous au secrétariat de votre mairie*